

## **Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL 29 mars 2013**

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 29 mars 2013, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame BERNARD Chantal, Maire.

### **Présents :**

Jean-Pierre Guérif, Laetitia Meynie, Daniel Ponty, Denis Letemplier, Jean Van Dijk, Yvonne Bhaud, Alain Serre, Chantal Bernard, Eliane Ponty, Solange Coudert, René Gervais, Valérie Juillard, Guy Teil.

### **Absents excusés :**

Morin Didier, Thalamy Philippe.

### **Procuration :**

Thalamy Philippe à Solange Coudert  
Morin Didier à Letemplier Denis

### **Secrétaire de séance :** Guy Teil

Madame le maire demande à l'ensemble du Conseil municipal de bien vouloir excuser Madame Isabelle Sahores, receveur principal, empêchée par des raisons personnelles d'assister à ce conseil.

### **Présentation et vote du Compte Administratif Commune 2012**

Monsieur SERRE Alain a procédé à la présentation du compte administratif de la commune.

*Section de fonctionnement*, les dépenses se sont élevées à 305 905.43 € et les recettes à 572 434.55 € auxquelles il faut ajouter l'excédent de 2011 de 108 124.72 €.

Le résultat de clôture laisse apparaître un **excédent de fonctionnement 2012 de 374 653.84 €**.

*Section d'investissement*, les dépenses se sont élevées à 128 499.35 € auxquelles il faut ajouter l'excédent d'investissement de 2011 de 296 414.43 € soit un montant total de 424 913.78 €

Les recettes ont été de 467 452.68 €. Le résultat de clôture est de 417 192.74 €

Il reste, toutes sections confondues, **un excédent de fonctionnement de 163 333.59 €**.

Cet excédent sera ajouté aux recettes pour le budget primitif 2013.

*Madame le Maire ne participant pas au vote du CA et quitte la salle.*

**Le conseil municipal après avoir délibéré, par 13 POUR, 1 ABSTENTION (René Gervais) accepte le compte administratif 2012 de la commune.**

**L'affectation du résultat a été votée par 13 POUR, 1 ABSENTION (René Gervais).**

**Le compte de gestion a été approuvé à l'unanimité.**

### **Présentation et vote du CA Service Assainissement 2012**

Monsieur SERRE Alain a procédé à la présentation du compte administratif du service assainissement.

*Section d'exploitation* les dépenses s'élèvent à 5 004.88 € et les recettes à 11 505.70 € laissant apparaître un excédent d'exploitation de 6 500.82 €.

*Section d'investissement* les recettes s'élèvent à 14 535.00 €, et les dépenses à 2 212.60 €, l'excédent dégagé est donc de 12 322.40 €.

*Madame le Maire ne participant pas au vote et quitte la salle.*

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le compte administratif du service assainissement.**

**L'affectation du résultat a été votée à l'unanimité par le conseil municipal.**

**Le compte de gestion a été voté à l'unanimité par le conseil municipal.**

### **Présentation et vote du Budget primitif commune 2013**

Madame Le Maire a procédé à la présentation du budget primitif de la commune élaboré en collaboration avec les adjoints.

### **Subventions attribuées aux associations**

Le Conseil municipal, à l'unanimité vote les différentes subventions attribuées aux associations pour **un montant total de 8 500 €.**

**Taux des contributions directes : habitation, foncier bâti, foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises.**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des taux de contributions directes soit : 17.31 % pour la taxe d'habitation, 12.47 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 99.08 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 22.45 % pour la cotisation foncière des entreprises.

**Les taux des différentes taxes n'ont subi aucune augmentation.**

**Section de fonctionnement**

*Elle s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 677 570.59 €.*

**Principaux postes de dépenses**

- Charges à caractère général : eau, électricité, combustibles, fêtes et cérémonies, assurances, entretien et fournitures voiries, bâtiments, frais de télécommunications et d'affranchissements : **104 400 €**

- Charges de personnel : salaires, cotisations patronales URSSAF, caisses de retraites, accident du travail, Assedic : **146 300 €.**

- Autres charges de gestion courante : indemnités fonctions maires et adjoints, service incendie, subventions : **256 343 € (dont 196 000 € de subvention au service assainissement).**

- Charges financières : intérêts d'emprunt : **14 200 €.** Il est à noter que ces remboursements concernent des emprunts contractés par les conseils municipaux précédents. Toutes les réalisations mises en chantier depuis 2008 ayant été réalisées sans emprunt (subventions et autofinancement).

- Dépenses imprévues : réserve **10 000 €**

- Virement à la section d'investissement : **147 907 €**

**Principaux postes de recettes :**

- Produits des services et ventes divers : redevance camping, cantine scolaire, concessions cimetière, remboursement gestion agence postale, bascule Verchalles : **33 870 €**

- Impôts et taxes : contributions directes : **260 399 €**

- Dotations et participations : dotation forfaitaire, de solidarité, compensation taxes d'habitation, taxes foncières : **196 468 €**

- Autres produits de gestion courante : revenus de immeubles, location de la salle polyvalente et des gîtes : **23 500 €**

- Excédent de fonctionnement 2012 reporté : **163 33.59 €**

**Section d'investissements**

*Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 585 213.15 €*

**Principaux programmes d'investissements :**

- Travaux église bénitier : 4000 €

- Crépis école primaire : 25 000 €

- Acquisition véhicule utilitaire : 10 000 €

- Acquisition Mobilier Matériel : 7 920 €

- Bâtiments communaux : 16 200 €

- Réseau Bois : 50 000 €

- Aménagement appartement (presbytère) : 20 000 €

- Emprunt : 57 000 € (Capital – Emprunts contractés par les CM précédents)

Les dépenses non réalisées de 2012 reportées sur le budget 2013 s'élèvent à **340 811.15 €**

**Recettes d'investissement :**

- FCTVA : remboursement TVA 2012 : 11 420 €

- Virement de la section de fonctionnement : **147 907 €**

- Reste à réaliser de 2012 : 86 952 €

Soit au total des recettes d'investissement 588.213.15 €

**Le conseil municipal après avoir délibéré, par 13 POUR, 2 ABSTENTIONS (René GERVAIS, Denis LETEMPLIER, accepte le budget primitif 2013.**

## **Présentation et vote du Budget primitif service assainissement 2013**

Madame Le Maire procède à la présentation du budget primitif du service assainissement.

### **Section d'exploitation**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 209 313.82 €

#### **Dépenses :**

- Entretien et réparation des réseaux : 500 €
- Personnels extérieurs au service : 500 €
- Reversement des taxes aux agences de l'eau : 2 000 €
- Virement à la section d'investissement : 200 800.82 €
- Amortissement réseaux : 4513 €

#### **Recettes**

Excédent de fonctionnement reporté : 8 313.82 €

Redevances assainissement : 11 000 €

Subvention commune : 190 000 €

### **Section d'investissement**

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à 758 767.29 €

#### **Dépenses :**

Terrain et construction : 727 600 €

Reste à réaliser 2012 : 31 167.29 €

#### **Recettes :**

- Excédent reporté : 17 787.40 €
- Subvention : 177 000 €
- Emprunts : 344 944.18 €
- Virement de la section de fonctionnement : 13 721.89 €
- Amortissement réseau : 4513.00€

**Le conseil municipal après avoir délibéré, accepte par 14 POUR, 1 ABSTENTION (René Gervais) le budget du service assainissement.**

### **Tarif 2013 Camping**

Madame le Maire propose la révision des tarifs de locations relatifs au camping municipal, notamment la création d'un nouveau tarif pour les véhicules double essieux. Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité les nouveaux tarifs énoncés ci-dessous.

Adultes : 2 € - Enfants de 4 à 10 ans : 1 € - Emplacement véhicule : 1 € - Emplacement tente caravane : 1 € - Emplacement camping-car : 2 € - Branchement électrique + eau : 2.20 € - Emplacement véhicule double essieux : 3 € - Branchement électrique + eau double essieux : 3.20 €.

### **Proposition de prix prise guirlande**

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'elle souhaite que le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, installe une prise pour la pose d'une guirlande au bourg.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de donner son accord au projet, et autorise Madame le Maire à inscrire la dépense au budget de la commune.

### **Etagères archives**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a besoin d'acquérir des étagères pour aménager une salle d'archives. Madame le Maire demande l'autorisation d'imputer cette dépense en section d'investissement. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte de valider le bon de commande de la société COMAT & VALCO Equipements pour un montant de 833.61 € TTC et autorise Madame le Maire à régler la facture en l'imputant en section d'investissement.

### **Vente du terrain Le bourg**

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'elle a reçu une demande émanant de M. et Mme MONTAIS pour l'acquisition d'une partie du terrain, d'une superficie d'environ 3500 à 4000 m<sup>2</sup>, situé au bourg et cadastré section ZM n°37. Madame le Maire rappelle que le 6 avril 2012, le conseil municipal par délibération a fixé le prix de vente à 1.5 € hors taxe le mètre carré et que l'ensemble des frais (géomètre, notaire, création d'accès) reste à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la demande de M. et Mme MONTAIS, confirme le prix de vente à 1.5 € hors taxe le mètre carré, plus les frais à la charge de l'acquéreur.

### **Enquête publique chemin de Couchal**

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'enquête publique pour le déclassement du chemin rural n°16 à Couchal a été réalisée du 12 au 26 mars 2013, elle indique également que les conclusions du rapport de M. GARDARIN Michel commissaire enquêteur sont favorables au projet.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ordonner la vente du chemin rural n°16, autorise Madame le Maire à mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer ce chemin rural.

### **Questions diverses**

*Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter le point suivant à l'ordre du jour. Le conseil municipal accepte sa demande.*

#### **Poutre en chêne du presbytère**

Madame le Maire propose au conseil municipal de vendre des poutres en chêne de 5 à 6 mètres de long qui ont été déposées lors des travaux de l'appartement du presbytère.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre les poutres au prix de 8 € le mètre et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **Assainissement**

Madame le Maire demande à M. Letemplier un compte-rendu de la réunion du 24 mars 2013 concernant l'implantation de la nouvelle station d'épuration.

M. Letemplier indique que la société C2EA recommande d'implanter la nouvelle station sur l'emplacement de l'actuelle, rive gauche de la Sumène.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Le secrétaire,

Guy Teil